

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damase, tenue le 17 décembre 2019, à 19 h 15, à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, Saint-Damase.

Sont présents madame la conseillère Ghislaine Lussier et messieurs les conseillers, Claude Gaucher, Yvon Laflamme, Gaétan Jodoin, Alain Robert et Yves Monast, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Également, présente Madame Johanne Beauregard, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSTAT DE CONFORMITÉ

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation a été signifié à tous et chacun des membres du conseil conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec. De ce fait, étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation tel que signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Un point sera ajouté à l'ordre du jour.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

RÉS. 2019-12-173

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 122 POUR FIXER LES DIFFÉRENTS TAUX DE TAXES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'EXERCICE 2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Damase a adopté le budget pour l'exercice financier 2020 en date du 17 décembre 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019;

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt dudit projet de règlement ont été faits lors de cette séance du conseil extraordinaire du conseil tenue le 9 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 122 pour fixer les différents taux de taxes et les différents tarifs pour l'exercice 2020.

ADOPTÉE

Rés. 2019-12-174

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT que la municipalité a mandaté la FQM pour réviser la politique de rémunération des employés;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité d'adopter la nouvelle

politique de rémunération des employés présentée par la FQM et en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020.

ADOPTÉE

Rés. 2019-12-175 **ADOPTION DES SALAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yves Monast, et résolu à l'unanimité que suite aux recommandations du comité personnel, les salaires et conditions de travail des employés, pour l'année 2020, soient adoptés tel que décrits en détail à l'annexe 1 de la présente résolution et datée du 17 décembre 2019;

Cette annexe, dûment signée par les membres du comité responsable, fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite

ADOPTÉE

Rés. 2019-12-176 **ADOPTION DES COMPTES DU 1^{er} AU 13 DÉCEMBRE 2019**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Claude Gaucher, et résolu à l'unanimité que le bordereau des comptes payés et à payer du 1^{er} au 13 décembre 2019, au montant de 272 659,88 \$ soit approuvé.

Que ce bordereau portant le numéro 2019-12-176 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

A.M. 2019-12-177 **MUTATIONS IMMOBILIÈRES SUR LES IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

Monsieur le conseiller, Alain Robert, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant les droits de mutations immobilières sur les immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

Le projet de règlement est déposé séance tenante.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2019- 12-178 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, et résolu que la séance soit levée à 19 h 43.

ADOPTÉE

Christian Martin
Maire

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Christian Martin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Martin, maire